



Yvelines
Le Département



CHAMPIONNAT DES YVELINES JEUNES 2024

Règlement intérieur du tournoi

1 Préambule

Le championnat individuel des jeunes des Yvelines est régi par les règles générales du championnat de France individuel jeunes de la Fédération Française des Echecs. Il sera ci-après désigné par *le championnat 78 Jeunes*. Le championnat *78 Jeunes* est sous la responsabilité du Comité des Yvelines des Echecs, ci-après désigné CDJE78 ou Yvelines Echecs Structure (YES).

Ce règlement précise les particularités du championnat *78 Jeunes*. Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé, il convient de se référer au règlement du Championnat National.

2 Organisation

2.1 Participation

Les participants au championnat *78 Jeunes* doivent être licenciés A ou B dans un club du département pour la saison en cours. Les joueuses et joueurs qualifiés souhaitant participer au championnat régional devront être en possession d'une licence A lors de leur inscription.

2.2 Date, lieu et horaires

Le championnat des Yvelines jeunes 2024 a lieu à

- Versailles : Maison des Associations - 2bis place de Touraine
 - le 9 novembre 2024 pour les catégories U08 & U10,
 - le 10 novembre 2024 pour les catégories U14 & U16.
- Fontenay-le-Fleury : Salle Voltaire – place du 8 mai 1945
 - le 11 novembre 2024 pour les catégories U12.
- Horaires
 - pour les catégories petits poussins, petites poussines et poussins, poussines (U08 & U10) : pointage à 13h, ronde 1 à 13h30
 - pour les catégories pupilles, pupillettes, benjamins, benjamines, minimes, minimes fille (U12, U14 & U16). Pointage de 9h00 à 9h30, ronde 1 à 9h45.

2.3 Répartitions des tâches

Le CDE78 délègue une partie de l'organisation aux clubs d'Echecs Le Chesnay-Versailles les 9 & 10 novembre, et Fontenay-le-Fleury le 11 novembre, accueillant la manifestation : réservation, installation et rangement des salles, accueil et surveillance des accompagnants.

Des clubs désignés assurent la fourniture du matériel de jeu.

Le CDE78 assure le pointage, l'arbitrage et les récompenses.

2.4 Structure du championnat

Le championnat *78 Jeunes* est organisé sous forme de tournois mixtes. À l'issue de la dernière ronde, le classement est établi selon l'article 3.3. Il détermine les joueuses et joueurs qualifiés pour la phase régionale.

2.5 Rondes et appariements

Le championnat *78 Jeunes* se joue au système Suisse en 7 rondes. Les appariements sont faits au système suisse intégral (C.04). Il n'y a aucune protection "club" ou "famille". Programme PAPI.

2.6 Surclassements

Aucun surclassement n'est possible au championnat *78 Jeunes*.

2.7 Inscriptions

Le droit d'inscription est de 12 € (inscriptions et règlement en ligne) jusqu'au 4 novembre 2024. Aucune inscription ne sera prise au-delà de cette date.

3 Tournois

3.1 Règles

Une joueuse ou un joueur inscrit non présent au pointage n'est pas apparié pour la première ronde. Les joueurs ou joueuses en retard au pointage avec une excuse motivée pourront intégrer le championnat à la ronde 2, et exceptionnellement à la ronde 3 après accord préalable de l'arbitre principal.

Le classement Elo pris en compte pour les appariements est le Elo rapide. Les tournois sont homologués FIDE. Pour tous les tournois, un seul coup illégal est autorisé. Le second fait perdre la partie (ou nulle si ...) tel que décrit à l'article 7.5.5 des Règles du jeu.

L'article A5 de l'annexe des Règles du jeu pour les parties rapides est appliqué pour toutes les parties et pour tous les tournois.

3.2 Cadences

La cadence est de 15 min + 5 sec/coup pour les catégories U08 et U10 et de 25' + 10 sec/coup pour les autres catégories.

Tout retard de plus de 10 minutes par rapport au lancement effectif d'une ronde est synonyme de forfait, sauf avis contraire de l'arbitre principal.

On considère qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

3.3 Classement

Le classement se fait au nombre de points marqués. Le départage se fait en utilisant dans cet ordre :

1. Buchholz tronqué
2. Buchholz
3. Performance

Aucun départage n'est organisé sur l'échiquier même pour les titres de champions.

4 Arbitrage

Les arbitres principaux sont Patrick Claisse (AFO2) pour les tournois U10, U12, U14 et Joëlle Mourgues (AFO1) pour les tournois U08 et U16.

Les arbitres principaux peuvent être aidés par des responsables de club désignés avant les tournois.

5 Commission d'appel

Une commission d'appel est constituée, composée de :

Titulaires :

- Patrick CLAISSE : Arbitre Principal U10, U12 et U14 (AFO2)
- Marc PLANTET : Président du Comité Départemental des Yvelines
- Arnaud MATRAND : Président du C.E. Le Roi Soleil – Le Chesnay-Versailles (9 & 10 novembre 2024),
- Jean DOUAT, président du C.E. Les Fous Furieux de Fontenay-le-Fleury (11 novembre 2024)

Suppléants :

- Joëlle MOURGUES : Arbitre Principal U8 et U10 (AFO1)
- François DELMAS-GOYON, membre du Comité Départemental des Yvelines

6 Encadrement, responsabilité et discipline

6.1 Encadrement des jeunes

Lors du pointage, les jeunes indiquent l'encadrant qui en a la responsabilité pendant la durée du championnat.

Il est de la responsabilité des jeunes de respecter le règlement, la sécurité et les règles de bonne conduite du pointage à la remise des prix.

L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

La circulation dans l'espace de jeu est interdite aux spectateurs sauf avant le lancement de chaque ronde pour les petites catégories. Des dérogations sur demande motivée pourront être accordées par l'arbitre principal.

6.2 Responsabilité

Le CDE78 décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un joueur en dehors de la salle de jeu.

6.3 Discipline para-échiquienne

Les joueurs sont tenus d'avoir une attitude irréprochable dans la salle de jeu ainsi que dans toute l'enceinte du championnat (respect des organisateurs, des infrastructures, des matériels mis à dispositions, etc.). Le cas échéant, le Comité d'Organisation ou l'arbitre principal se réservent le droit d'exclure sans possibilité d'appel les joueurs coupables de troubles.

Les parents ou tuteurs des joueurs concernés seront alors invités à venir prendre en charge leur(s) enfant(s) dans les plus brefs délais et à quitter la compétition.

7 Acceptation du règlement

En s'inscrivant à la compétition, les joueurs et leurs responsables s'engagent à respecter le présent règlement.

ANNEXE

Nombre de places qualificatives par catégorie pour le Championnat IDF Jeunes

U8	U10	U12	U14	U16
9	19	18	21	13